

Prévision des crues et des inondations – Avancées, valorisation et perspectives

28-30 novembre 2023 - Toulouse

Concours du meilleur poster – Règlement

Version du 24/07/2023

1. Organisateur

La Société Hydrotechnique de France (SHF) organise un concours du meilleur poster dans le cadre de la conférence « Prévision des crues et des inondations – Avancées, valorisation et perspectives », qui se tiendra du 28 au 30 novembre 2023 à Toulouse.

2. Objectif du concours

Le concours a pour objectif de mettre en avant les travaux présentés sous forme de posters lors de la conférence, en récompensant les posters jugés les plus complets, en termes de qualités du contenu scientifique ou technique, qualités de la présentation et qualités pédagogiques.

3. Participants et participantes au concours

Les personnes présentant un poster à la conférence participent de fait au concours, sans avoir à faire de démarche complémentaire.

Les personnes présentant un poster ne souhaitant pas participer au concours doivent l'indiquer explicitement aux organisateurs de la conférence par mail (dg@shf-hydro.org) avant le 20 novembre 2023. Il est bien entendu attendu de ces personnes qu'elles présentent néanmoins leur poster lors de la conférence.

4. Catégories du concours

Les posters participant au concours seront répartis en deux catégories :

- Catégorie « Jeunes » : seront classés dans cette catégorie les posters dont le premier auteur aura moins de 35 ans le 30 novembre 2023 ;
- Catégorie « Général » : seront classés dans cette catégorie les posters qui ne seront pas dans la catégorie « Jeunes ».

Il appartient aux auteurs ou autrices d'indiquer dans quelle catégorie ils ou elles souhaitent concourir lors de l'envoi du poster (cf. rubrique 6 ci-dessous). En absence d'indication, les posters seront classés dans la catégorie « Général ».

5. Format des posters

Les posters doivent impérativement être au format A0 (84,1 x 118,9 cm) ou 80 x 120 cm, avec une orientation portrait.

Ils doivent faire figurer en pied de poster l'intitulé de la conférence : Conférence SHF « Prévion des crues et des inondations – Avancées, valorisation et perspectives » ; 28-30 novembre 2023 – Toulouse, ainsi que le logo de la SHF.

La catégorie du concours (« Catégorie Jeunes » ou « Catégorie Général ») dans laquelle le poster est engagé devra être précisée en pied de poster, à droite.

Les posters ne respectant pas ces modalités ne pourront concourir.

Il n'y a pas de modèle fourni pour la préparation des posters, l'organisation de leur contenu étant laissé au choix des auteurs ou autrices.

L'accrochage des posters sur le lieu de la conférence sera facilité s'ils comportent des œillets.

6. Envoi et présentation des posters

Etant donné le format hybride de la conférence, les posters pourront être consultés sous format électronique en ligne sur un site dédié (accessible uniquement aux participants et participantes à la conférence, sans autre diffusion prévue ultérieurement) et en format papier sur le lieu de la conférence. Le programme de la conférence prévoit une présentation flash (1 min / poster) pour chacune des deux sessions (1. Préparation et gestion de crise ; 2. Prévion des crues et des inondations), puis des temps consacrés au visionnage des posters pendant les trois jours de la conférence.

A cette fin, les auteurs ou autrices doivent :

- Envoyer une version électronique (format pdf moyenne définition) de leur poster aux organisateurs de la conférence (dg@shf-hydro.org) au plus tard le 20 novembre 2023. Le message d'envoi devra comporter comme objet : « Poster SHF – NOM PRENOM – Catégorie XX », où NOM PRENOM est l'identité du premier auteur ou de la première autrice, et XX est « Jeunes » ou « Général ». Un envoi par lien de téléchargement sera privilégié pour les gros fichiers (> 1 Mo).
- Accrocher la version papier de leur poster dans l'espace poster dédié sur le lieu de la conférence. Les posters devront être affichés le 28 novembre avant le démarrage de la conférence (9 h). Les emplacements seront numérotés, chaque poster ayant un numéro attribué. L'impression des posters est à la charge des auteurs ou autrices. Il n'y aura pas de dispositif d'impression sur le lieu de la conférence. Du matériel pour accrocher les posters sera disponible sur place.

7. Modalités de vote

Le vote pour le meilleur poster sera réalisé par les personnes inscrites à la conférence et présentes en ligne ou sur place. Chaque participant ou participante devra indiquer, sur le site dédié au concours, ses

deux posters préférés, par ordre de préférence, pour chacune des deux catégories. Les modalités de vote seront indiquées aux participants et participantes en début de conférence.

Les votes seront anonymes. Chaque participant ou participante ne pourra voter qu'une fois en ligne. Afin de garantir l'unicité du vote par personne, une identification sera nécessaire pour se connecter au site de vote.

Les co-auteurs ou co-autrices d'un poster ne pourront pas voter pour leur propre poster.

Les votes seront ouverts au démarrage de la conférence le 28 novembre à 9 h et clos le 29 novembre à 18 h.

8. Décompte des votes

Le décompte des votes sera réalisé par le comité d'organisation du concours. Les deux posters ayant reçus le plus grand nombre de suffrage pour chacune des catégories seront lauréats.

En cas d'égalité, les posters ayant été classés le plus grand nombre de fois premiers seront lauréats. En cas de nouvelle égalité, le classement définitif sera arbitré par le comité d'organisation.

9. Prix

Pour chacune des deux catégories, les prix seront les suivants :

- 1^{er} Prix : Une carte cadeau multi-enseignes de 150 euros et un marteau brise-vitre
- 2^e Prix : Une carte cadeau multi-enseignes de 100 euros et un marteau brise-vitre

Les prix seront remis aux lauréats ou lauréates le 30 novembre au matin, pendant la conférence.

10. Valorisation

Les résultats du concours seront valorisés sur le site de la SHF et les réseaux sociaux. Les versions électroniques des posters lauréats seront mises en ligne sur le site de la SHF, sous réserve de l'accord préalable des auteurs ou autrices.

11. Données personnelles

Les données à caractère personnel qui pourraient être collectées dans le cadre de ce concours ne seront pas conservées au-delà de la fin de la conférence.